



Conseil économique et social

Distr. générale
16 avril 2001
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Première session de fond

New York, 11-22 juin 2001

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Élaboration d'un plan d'action pour la mise en oeuvre
des propositions du Groupe intergouvernemental
sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts,
qui portera aussi sur les aspects financiers**

Élaboration du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À sa première session de fond, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera le point de l'ordre du jour intitulé : « Élaboration d'un plan d'action pour la mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF), qui portera aussi sur les aspects financiers » (voir par. 7 b) ii) de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social en date du 18 octobre 2000). Le présent rapport a été établi pour servir de base aux travaux de la première session de fond du Forum et aux décisions qui en découleront.

Le plan d'action devrait constituer le moyen essentiel dont disposera le Forum pour renforcer l'application des politiques en matière de forêts, améliorer la coordination et favoriser la coopération internationale. En outre, il servira de référence pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF. Étant donné que le plan d'action est un élément du programme de travail pluriannuel du Forum, il est proposé de l'inscrire en tant que point permanent à l'ordre du jour des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts.

* E/CN.18/2001/4.

Le plan d'action devrait jouer un rôle fondamental dans le maintien de l'élan politique acquis ainsi que dans la mobilisation d'un soutien politique, financier et technique aux fins de la mise en oeuvre d'une série d'éléments de programme, compte tenu des propositions d'action du GIF/FIF. À l'échelon national, les pays devraient déterminer leurs propres priorités par l'intermédiaire de programmes nationaux sur les forêts ou d'autres programmes intégrés concernant les forêts. Le plan d'action du Forum devrait compléter et appuyer ces programmes nationaux et permettre d'identifier des mesures sélectives aux niveaux régional et mondial.

Les pays sont les principaux acteurs de la mise en oeuvre du plan d'action du Forum car la plupart des propositions du FIF et du GIF les concernent. Toutefois, ils bénéficient du soutien et de l'aide d'autres agents tels que les organisations, les institutions et les arrangements internationaux et régionaux, en particulier les membres du Partenariat concerté sur les forêts ainsi que des groupes du secteur privé et autres grands groupes. En conséquence, tous les acteurs énumérés ci-dessus devraient contribuer à la mise en oeuvre du plan d'action, notamment en vue d'obtenir le soutien financier nécessaire.

Au cas où le plan d'action ne serait pas finalisé et adopté lors de la première session de fond du Forum des Nations Unies sur les forêts, une approche en deux temps est proposée. Premièrement, à sa première session de fond, le Forum pourrait souhaiter examiner, en vue de prendre une décision : a) l'élément de programme du plan d'action; b) des approches permettant d'arrêter les dispositions financières; c) des approches visant à définir des objectifs et des calendriers d'exécution; et d) des approches en vue d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF ainsi que l'établissement de rapports à cet effet. Le rapport propose une série de huit éléments de programme assortis de quatre éléments multisectoriels et un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapport sur les progrès accomplis. Deuxièmement, en se fondant sur les orientations données par le Forum à sa première session de fond, son secrétariat, en collaboration étroite avec le Partenariat concerté sur les forêts, élaborerait un plan d'action détaillé qui serait présenté au Forum pour adoption à sa deuxième session de fond en 2002.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–9	4
A. Mandat	4	4
B. Mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts	5–9	4
I. Principales fonctions du Forum des Nations Unies sur les forêts intéressant le plan d'action	10–11	5
II. Le plan d'action : instrument de mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF	12–23	6
A. Éléments de programme envisageables pour le plan d'action	12–14	6
B. Arrêter les dispositions financières	15–18	8
C. Identifier des objectifs et des calendriers d'exécution	19–21	9
D. Contrôle, évaluation et compte rendu des progrès accomplis	22–23	10
III. Le plan d'action : l'occasion de promouvoir les synergies	24–36	10
A. Rôle possible des pays	26–27	10
B. Rôle possible du partenariat sur les forêts.	28–30	11
C. Partenariats entre les secteurs public et privé.	31	11
D. Amélioration de la coordination entre les donateurs	32–34	12
E. Rôle possible des grands groupes	35–36	13
IV. Mesures préalables à la mise au point du plan d'action	37–51	13
A. Première étape : décisions devant être prises lors de la première session de fond du Forum des Nations Unies sur les forêts.	38–49	13
1. Décision relative aux éléments de programme du plan d'action.	39–41	13
2. Décision relative aux aspects financiers	42–43	15
3. Décisions relatives aux objectifs et au calendrier d'exécution	44–47	16
4. Décision relative au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis et à l'établissement de rapports à ce sujet	48–49	16
B. Deuxième étape : adoption du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts.	50–51	17
V. Conclusions	52	17

Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour servir de document de référence au Forum des Nations Unies sur les forêts dans le cadre de ses travaux et des décisions qu'il aura à prendre sur son plan d'action à l'occasion de sa première session de fond qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 11 au 22 juin 2001. Ce rapport a été établi en collaboration étroite avec les membres du Partenariat concerté sur les forêts.

2. L'initiative relative à la mise au point du programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts¹ coparrainée par huit pays (Allemagne, Australie, Brésil, Canada, France, République islamique d'Iran, Malaisie et Nigéria) ainsi que les consultations informelles² qui ont eu lieu en février 2001, concurremment avec la session d'organisation du Forum des Nations Unies sur les forêts, ont fourni des éléments précieux pour l'élaboration du présent rapport.

3. Pendant les consultations informelles, les participants ont souligné que le plan d'action devrait permettre au Forum de simplifier et de promouvoir la mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF et qu'il serait préférable de ne pas formuler de nouvelles propositions. Ils ont constaté en outre que le plan devait définir des objectifs et des calendriers d'exécution et aborder les aspects financiers.

A. Mandat

4. Le rapport a été établi comme suite au mandat adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2000/35 en date du 18 octobre 2000. Dans cette résolution, le Conseil a décidé qu'à sa première session, le Forum élaborerait notamment un plan d'action pour la mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, qui porterait aussi sur les aspects financiers.

B. Mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts

5. Les propositions du GIF/FIF portent sur un large éventail de questions complexes et souvent interdépendantes et visent à promouvoir et à garantir une gestion durable des forêts aux niveaux national, régional et mondial. Elles consistent à offrir des conseils aux gouvernements, aux organisations internationales, aux groupes du secteur privé et autres groupes importants sur la manière de garantir, d'améliorer et de coordonner la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts. Le plan d'action devrait s'attacher à fixer des objectifs et des calendriers d'exécution et à arrêter des dispositions financières dans le cadre de la mise en oeuvre des propositions négociées du GIF/FIF.

6. Le plan d'action du Forum serait non seulement axé sur les moyens d'assurer une mise en valeur durable des forêts en tant que telle, mais inclurait également d'autres objectifs primordiaux et généraux tels que le bien-être de l'humanité, l'atténuation de la pauvreté, le développement économique et social et la protection de l'environnement.

7. Comment promouvoir et faciliter la mise en oeuvre des propositions est une question qui a été examinée et négociée dans le cadre du processus relatif au Forum intergouvernemental sur les forêts. Dans son rapport final³, le FIF a mis en avant un ensemble de critères qu'il considérait comme particulièrement importants pour l'application des mesures proposées, tels que la mobilisation de ressources financières supplémentaires [par. 10 de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes relatifs aux forêts)]⁴; la promotion par les pays d'une approche intégrée par le biais de leurs programmes forestiers nationaux; susciter un appui adéquat, efficace, soutenu et fiable des donateurs, et notamment reconnaître le rôle particulier de l'aide publique au développement (APD); l'évaluation systématique par tous les pays des mesures proposées par le GIF/FIF; créer ou renforcer des partenariats pour encourager l'engagement politique à long terme; et stimuler la participation du secteur privé et des autres groupes importants.

Échelon national

8. La plupart des propositions du GIF/FIF concernaient essentiellement les pays. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a estimé que les programmes nationaux relatifs aux forêts, tels que définis par le FIF, constituaient des cadres viables pour répondre aux problèmes du secteur forestier, notamment en ce qui concernait la mise en oeuvre intégrée, globale et interdisciplinaire des propositions. De surcroît, le plan d'action permet de fournir un appui coordonné aux pays en développement et aux pays en transition dans les efforts qu'ils déploient pour appliquer les mesures du GIF/FIF qui visent les pays. Ce seraient les pays eux-mêmes et non pas le Forum des Nations Unies sur les forêts qui détermineraient les mesures prioritaires. D'autres intervenants, tels que les membres du Partenariat concerté sur les forêts, les organisations internationales et régionales et le secteur privé pourraient, sur demande, aider les pays à mettre en oeuvre leurs priorités nationales.

Niveaux régional et mondial

9. Un grand nombre des propositions du GIF/FIF concernaient aussi les niveaux régional et mondial et s'adressaient aux organisations, institutions et arrangements internationaux et régionaux concernés par les forêts. Dans les 10 dernières années, plusieurs processus régionaux relatifs aux forêts ont fait la preuve de leur utilité pour promouvoir et faciliter la mise en valeur durable des forêts. La participation d'entités régionales à la mise en oeuvre du plan d'action devrait être très productive, surtout si l'on tire parti du savoir faire et des compétences des divers processus et arrangements régionaux⁵. Le plan d'action permettrait aussi au Forum des Nations Unies sur les forêts de renforcer la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF au niveau mondial.

I. Principales fonctions du Forum des Nations Unies sur les forêts intéressant le plan d'action

10. Les principales fonctions dévolues au Forum des Nations Unies sur les forêts, telles que définies dans la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, contribueront à l'amélioration des politiques, à la coordination des politiques et des

programmes intéressant les forêts et à l'intensification de la coopération internationale, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial. En tant que partie intégrante du programme de travail plurianuel du Forum des Nations Unies sur les forêts, le plan d'action constituerait l'instrument nécessaire à l'exécution de la fonction ci-après telle que définie dans la résolution 2000/35 du Conseil : faciliter et promouvoir l'application des mesures proposées par le GIF/FIF ainsi que des autres mesures qui pourront être approuvées, notamment dans le cadre de programmes forestiers nationaux et d'autres programmes intégrés; catalyser, mobiliser et obtenir des ressources financières; et mobiliser et orienter les ressources techniques et scientifiques à cette fin, entre autres en prenant les mesures voulues pour développer des mécanismes propres à renforcer la coopération internationale ou pour en créer [par. 2 a)].

11. Le plan d'action jouera également un rôle important pour ce qui est de :

a) Renforcer la coopération entre les organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux compétents ainsi que la coordination de leurs politiques et programmes intéressant les forêts et contribuer à l'instauration de synergies entre eux, en particulier la coordination entre donateurs [résolution 2000/35 du Conseil économique et social, par. 2 c)];

b) Favoriser la coopération internationale, y compris la coopération Nord-Sud et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que la coopération intersectorielle aux niveaux national, régional et mondial [résolution 2000/35 du Conseil par. 2 d)];

c) Assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial au moyen de rapports présentés par les gouvernements et par les organisations, institutions et instruments régionaux et internationaux et, sur cette base, envisager les mesures à prendre par la suite [résolution 2000/35 du Conseil par. 2 e)].

II. Le plan d'action : instrument de mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF

A. Éléments de programme envisageables pour le plan d'action

12. L'évolution vers la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts est un processus à long terme. Dans un délai limité, tel que celui de cinq ans imparti dans un premier temps au Fonds des Nations Unies sur les forêts, tous les pays n'accompliront peut-être pas les mêmes progrès importants dans le renforcement des capacités, l'élaboration des politiques, la planification des processus, l'instauration d'un environnement porteur et la création d'une structure d'appui en vue de parvenir à une gestion durable des forêts. Le plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts n'est d'ailleurs considéré que comme la phase initiale d'un processus à long terme.

13. Il est peut-être difficile, voire impossible d'inclure toutes les propositions du GIF/FIF dans le plan d'action, compte tenu de la courte durée du calendrier initial d'exécution du Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi que des ressources financières, humaines, scientifiques et techniques restreintes que l'on dispose pour leur mise en oeuvre. Toutefois, le plan d'action fournit une occasion unique d'attirer

l'attention de la communauté internationale sur : a) les activités importantes sur le plan stratégique pour soutenir les efforts déployés par les pays au niveau national; et b) les activités qui seront plus facilement mises en oeuvre par les pays et les autres acteurs aux niveaux régional et mondial. Pour faciliter ces tâches, il est proposé de regrouper et/ou de résumer les propositions en un nombre maîtrisable d'éléments de programme pour une mise en oeuvre immédiate⁶. Il serait souhaitable d'identifier les éléments de programme du plan d'action auxquels la communauté internationale pourrait s'intéresser plus particulièrement dans les années à venir.

14. Dans le rapport du Secrétaire général présenté au Forum intergouvernemental sur les forêts à sa quatrième session (E/CN.17/IFF/2000/4), intitulé « Dispositifs internationaux visant la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts », les éléments de programme et les propositions d'action du GIF et du FIF ont été regroupés en 16 éléments (encadré 1). Ils pourraient constituer les critères à utiliser pour définir de possibles éléments de programme. Ils ont tous des applications nationales, régionales et mondiales.

Encadré 1

Série de 16 éléments identifiés à la lumière des débats concernant les forêts de la CNUED, du GIF et du FIF

1. Formulation et exécution de programmes forestiers nationaux.
2. Promotion de la participation.
3. Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts.
4. Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts.
5. Connaissances scientifiques dans le domaine des forêts.
6. Santé et productivité des forêts.
7. Critères et indicateurs d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts.
8. Aspects économiques, sociaux et culturels des forêts.
9. Conservation des forêts et protection des types uniques de forêts et des écosystèmes fragiles.
10. Suivi, évaluation et rapports, et concepts, terminologie et définitions.
11. Stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier.
12. Remise en état et rétablissement des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées.
13. Maintien du couvert forestier en vue de la satisfaction des besoins actuels et futurs.
14. Ressources financières.
15. Commerce international et gestion écologiquement rationnelle des forêts.

16. Coopération internationale aux fins du renforcement des capacités, accès aux techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion durable des forêts et transfert de ces techniques.

B. Arrêter les dispositions financières

15. Au cours des dernières années, la communauté internationale a mis en place de nombreux plans d'action internationaux afin de relever divers défis. Les plans adoptés jusqu'à présent comprennent des programmes ambitieux à l'échelon mondial ou régional. Alors que ces plans concernent des acteurs différents, ils ne prévoient pour la plupart aucune disposition et/ou mécanisme financier approprié pour faciliter la mise en oeuvre. De même, un grand nombre de plans en sont restés au stade de la théorie.

16. Le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait chercher à élaborer et à mettre en oeuvre rapidement un plan d'action réaliste, efficace et pratique. La mise en oeuvre exige un déploiement rationnel de ressources humaines et financières et le renforcement de la coopération internationale. Élaborer un plan d'action efficace, assorti de dispositions financières appropriées, est un défi majeur que le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait relever et sur lequel il devrait fournir des indications. Dans ce contexte, il sera essentiel de se pencher sur le rapport entre l'examen des dispositions financières du plan d'action et les débats sur l'élaboration des politiques concernant la mobilisation de ressources financières pour soutenir la gestion durable des forêts, figurant dans le programme de travail pluriannuel du Forum en tant que question multisectorielle et sur laquelle il sera appelé à délibérer⁷.

17. Tous les pays, tant en développement que développés, devraient, dans la mesure de leurs capacités, mobiliser et affecter des ressources suffisantes aux fins de mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF. Toutefois, le financement devrait tenir compte du fait que les pays connaissent des niveaux différents de développement économique et que les activités nationales devraient, dans la mesure du possible, être financées au moyen de ressources nationales. Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, y compris ceux dotés de la couverture forestière la plus faible, devraient bénéficier d'une coopération financière particulière pour gérer durablement leurs forêts et satisfaire leurs besoins en produits et services forestiers, voire parfois pour accroître leur couverture forestière. La nécessité d'augmenter les ressources financières, notamment grâce à des approches novatrices telles que l'assistance technique et le transfert de technologie écologiquement rationnelle aux niveaux international et national, a été soulignée dans le rapport final du FIF⁸. Il a également été constaté que ce soutien était particulièrement indispensable dans le domaine du renforcement des capacités et en vue de créer des mécanismes participatifs et novateurs de financement de la gestion durable des forêts.

18. Le champ des activités du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts, leurs sources éventuelles de financement et les principaux niveaux visés pour les avantages escomptés sont exposés dans le tableau ci-après.

Sources éventuelles de financement des activités du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts

<i>Champ d'activités</i>	<i>Sources éventuelles de financement</i>	<i>Provenance</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>Avantages escomptés au niveau :</i>
National	Ressources nationales	Budget national	• Institutions nationales	Local
		Grands groupes	• Organisations non gouvernementales	National
		Secteur privé	• Privées	
	Bilatérales	Donateurs	Institutions nationales	Local National
	Multilatérales	Institutions financières	Organisation internationales	Local
		Donateurs	Organismes des Nations Unies	National
Régional	Bilatérales	Donateurs	Organisations régionales/internationales	Régional
	Multilatérales	Institutions financières	Organismes des Nations Unies	Régional
Mondial	Multilatérales	Donateurs	Organisations régionales/internationales	Mondial
		Institutions financières	Organismes des Nations Unies	

C. Identifier des objectifs et des calendriers d'exécution

19. Il sera indispensable d'établir des objectifs et des calendriers d'exécution pour évaluer l'efficacité du plan d'action du Forum ainsi que de l'ensemble de son processus, lequel sera réexaminé après le mandat initial de cinq ans. L'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action constituera un critère déterminant de cet examen d'ensemble. La définition d'objectifs et de calendriers d'exécution sont des critères sur la base desquels les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action peuvent être évalués objectivement.

20. Il serait bon que les objectifs du Forum des Nations Unies sur les forêts soient concrets et réalisables. Ils devraient, autant que faire se peut, être quantitatifs afin que l'on puisse mesurer aisément les progrès réalisés. Cependant, dans certains cas, ces objectifs devraient être qualitatifs.

21. En procédant au choix des objectifs, le Forum des Nations Unies sur les forêts doit faire preuve d'une vision à long terme. Tous les objectifs et calendriers d'exécution devraient être réalistes de manière à être réalisables dans un délai de

cinq ans. Élaborer des mesures exige beaucoup de temps; toutefois, des approches prospectives sont nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs.

D. Contrôle, évaluation et compte rendu des progrès accomplis

22. Il faut que tous les pays contrôlent et évaluent les progrès accomplis dans l'application du plan d'action de façon systématique et présentent des rapports à ce sujet au Forum des Nations Unies sur les forêts. En outre, afin de fournir une évaluation détaillée, il convient d'inviter les organisations internationales et régionales, notamment le partenariat sur les forêts, divers processus régionaux, des donateurs, le secteur privé et d'autres groupes importants à rendre compte des progrès accomplis dans l'application du plan d'action.

23. D'autre part, les progrès accomplis dans l'application du plan d'action du Forum pourraient être un des critères utilisés par le Forum quand il dressera le bilan global de l'arrangement international sur les forêts à sa cinquième session en 2005⁹.

III. Le plan d'action : l'occasion de promouvoir les synergies

24. Le plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts fera appel à la participation de tous les principaux acteurs et organes chargés de l'application auxquels ces propositions s'adressent (c'est-à-dire les pays, les organisations internationales, y compris le partenariat sur les forêts, les processus régionaux, le secteur privé et d'autres grands groupes).

25. En tant que question habituellement inscrite au programme de travail plurianuel du Forum, le plan d'action fournira l'occasion : de favoriser les synergies entre les principaux acteurs; d'examiner les progrès accomplis dans l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts; de recenser les lacunes et de déterminer les dispositions à prendre pour les combler; et d'examiner les travaux accomplis par les différents acteurs intéressés. Le Forum étant un organe sans mandat opérationnel, il ne peut que faciliter et promouvoir l'application du plan d'action dont la responsabilité incombe aux pays eux-mêmes et aux autres acteurs, notamment pour ce qui est de veiller à ce que des ressources financières, techniques et humaines adéquates y soient affectées.

A. Rôle possible des pays

26. Les pays joueront un rôle clef dans l'application du plan d'action, étant donné que c'est précisément à eux que s'adressent la plupart des propositions du Groupe et du Forum sur les mesures à prendre. Les programmes nationaux et autres programmes intégrés ayant trait aux forêts seront considérés comme les instruments fondamentaux à appliquer au niveau national. Ces programmes serviront de cadre directif pour recenser les priorités nationales, obtenir un appui politique et examiner de façon holistique, globale et intersectorielle les questions relatives aux forêts.

27. Les pays devront définir des objectifs et des critères précis afin de promouvoir et d'évaluer l'application dans les faits d'une gestion durable des forêts. Il faudra par ailleurs mettre systématiquement à jour ce cadre directif national afin qu'il

continue de refléter les capacités en matière de planification, de coordination et d'application intersectorielles et l'affectation des ressources voulues. Le Forum intergouvernemental sur les forêts est en particulier convenu que chaque pays devrait établir un service de liaison chargé de guider et de coordonner les processus d'application et d'évaluation des mesures qu'il aurait proposées avec le Groupe intergouvernemental sur les forêts, notamment celles concernant la participation de toutes les parties intéressées¹⁰.

B. Rôle possible du partenariat sur les forêts

28. Dans sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a décidé d'inviter les chefs de secrétariat des organismes concernés des Nations Unies et ceux des autres organisations et institutions et instruments internationaux et régionaux compétents à constituer un partenariat sur les forêts de façon à appuyer les travaux du Forum et à renforcer la coopération et la collaboration entre les participants et à faciliter et encourager la coordination et la coopération, y compris la programmation conjointe. En conséquence, il est prévu que tous les membres du partenariat sur les forêts aideront activement les pays qui le demanderont à appliquer le plan d'action au niveau national et ils pourront par ailleurs prêter assistance par l'intermédiaire de leurs programmes actuels et futurs, programmes communs, projets et autres activités telles que les activités de plaidoyer et d'incitation aux niveaux régional et mondial.

29. Conformément à la pratique établie selon laquelle le Forum et le Groupe sont des organismes chefs de file, les membres du partenariat sur les forêts continueront d'être les principaux « agents d'exécution » de certains éléments du programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts, notamment de certaines composantes du programme relatives au plan d'action. Les membres du partenariat sur les forêts devraient par ailleurs encourager d'autres collaborateurs à participer à l'application de certaines dispositions. On trouvera dans une note du secrétariat publiée sous la cote E/CN.18/2001/7 des informations sur l'établissement du partenariat sur les forêts, sur les responsabilités précises qui lui incombent et sur ses interactions avec le Forum des Nations Unies sur les forêts.

30. Le rôle des membres du partenariat sur les forêts sera défini en fonction des décisions prises par leurs organes directeurs respectifs. Si le partenariat aimerait faciliter l'exécution de certaines activités régionales et mondiales du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts, il faut souligner que sa participation dépendra de ses ressources financières et humaines actuelles.

C. Partenariats entre les secteurs public et privé

31. Il serait souhaitable de mobiliser des ressources du secteur privé pour des activités précises du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le secteur privé pourrait jouer un double rôle dans l'application de ce plan : d'abord comme agent d'exécution important de certaines activités que le Forum et le Groupe intergouvernemental sur les forêts ont proposées en ayant spécifiquement le secteur privé à l'esprit; et ensuite en tant que source de financement pour compléter les fonds publics nationaux et internationaux. Toutefois, le Forum intergouvernemental sur les forêts a reconnu qu'il importait de ne pas voir dans les investissements du secteur privé un moyen de substitution des fonds publics internationaux, en particulier

l'aide publique au développement¹¹. En outre, le Forum et le Groupe ont reconnu que les secteurs public et privé jouaient un rôle important encore que distinct, tout en soulignant le rôle des gouvernements dans la promotion d'un environnement politique porteur. Le Forum et le Groupe ont par ailleurs insisté sur le fait que dans les pays en développement il était indispensable d'allouer aux forêts des fonds publics nationaux et internationaux afin de mobiliser les investissements privés.

D. Amélioration de la coordination entre les donateurs

32. Le processus du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) a reconnu qu'il fallait améliorer la coordination entre les donateurs afin d'aider les pays en développement à adopter des pratiques de gestion écologiquement viables des forêts. Les donateurs ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est d'appuyer la mise en oeuvre d'activités nationales, régionales et mondiales et d'assurer la réussite de la mise en oeuvre du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts. Afin d'obtenir une réponse plus favorable des donateurs, il serait souhaitable d'insister sur les avantages économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que sur l'importance d'une gestion écologiquement viable des forêts pour l'atténuation de la pauvreté et le bien-être des populations en général.

33. Les donateurs pourraient participer à l'établissement et à l'exécution du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts en apportant des contributions coordonnées sur les activités exécutées dans le cadre de chaque élément de programme du plan d'action. Les donateurs pourraient également faciliter l'exécution des processus aux niveaux régional et mondial. Tout au long de l'exécution de leurs activités respectives, les donateurs pourraient également présenter des rapports intérimaires coordonnés au Forum, en faisant preuve de souplesse et de transparence dans leur action.

34. Les pays donateurs intéressés pourraient apporter un appui financier à chaque élément de programme du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts en versant directement leurs contributions aux pays concernés, aux membres du partenariat sur les forêts et à tout autre acteur ou organe d'exécution du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts. La communauté internationale des donateurs pourrait contribuer à l'exécution du plan d'action du Forum :

- a) En prenant des initiatives et en mettant en place des partenariats visant à encourager un engagement politique à long terme en vue d'un appui ciblé des donateurs qui soit efficace, durable et fiable;
- b) En veillant à ce que la coopération des donateurs et leur appui aux efforts nationaux et régionaux soient axés sur les éléments de programme, les objectifs et le calendrier d'exécution du plan d'action;
- c) En mettant au point des stratégies novatrices afin de mobiliser des ressources, une assistance technique et le transfert de technologies écologiquement viables au niveau international;
- d) En facilitant la participation du secteur privé et d'autres grands groupes.

E. Rôle possible des grands groupes

35. Il est essentiel que les grands groupes, notamment les organisations non gouvernementales, les populations autochtones, le secteur privé, les jeunes et les femmes, participent à l'exécution du plan d'action pour garantir le succès de l'aide apportée aux pays en vue d'une gestion écologiquement viable des forêts. Les grands groupes ont été considérés comme des intervenants majeurs lors du processus du FIF/GIF.

36. Dans le cadre du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts, les grands groupes pourraient jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne l'instauration, la coordination et la mobilisation de la coopération internationale, ainsi que l'exécution proprement dite du plan d'action. Il est donc souhaitable qu'ils apportent leur contribution dès les premières phases du plan d'action, notamment en ce qui concerne les activités de conception et de mise en oeuvre, ainsi que le contrôle, l'évaluation et le suivi des progrès accomplis.

IV. Mesures préalables à la mise au point du plan d'action

37. Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa première session de fond, élaborera un plan d'action qui portera aussi sur les aspects financiers. Toutefois, au cas où le plan d'action ne serait pas achevé lors de la première session de fond, ce qui suppose l'adoption de dispositions relatives aux activités, aux objectifs, au calendrier d'exécution et aux aspects financiers, une démarche en deux étapes est proposée ci-après.

A. Première étape : décisions devant être prises lors de la première session de fond du Forum des Nations Unies sur les forêts

38. Le Forum souhaitera peut-être, lors de sa première session, déterminer le cadre dans lequel le plan d'action devra être élaboré. Pour ce faire, il devra, à sa première session de fond, prendre des décisions sur : a) les éléments de programme à inclure dans le plan d'action; b) les options relatives aux aspects financiers; c) les objectifs et le calendrier d'exécution; et d) le contrôle, l'évaluation et le suivi des progrès accomplis dans l'exécution des propositions d'action du Groupe intergouvernemental et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

1. Décision relative aux éléments de programme du plan d'action

39. Le Forum des Nations Unies sur les forêts souhaitera peut-être examiner les critères ci-après pour sélectionner les éléments de programme du plan d'action :

- Essentiel pour la promotion et l'exécution d'une gestion écologiquement viable des forêts;
- Politique ayant fait ses preuves et prête à être mise en oeuvre;
- Important du point de vue politique et salubre pour le bien-être de la population;

- Applicable à grande échelle et équilibré du point de vue géographique; et tenant compte des priorités des pays richement dotés de forêts comme des pays à faible couvert forestier;
- Susceptible de donner lieu à des progrès concrets au cours de la période initiale du plan d'action (cinq ans).

40. Les 16 éléments énumérés dans l'encadré 1 pourraient servir de base pour choisir les éléments de programme du plan d'action. Ces 16 éléments ont été regroupés puis classés en fonction des critères ci-dessus en huit éléments de programmes, quatre éléments intersectoriels et une fonction (encadré 2).

41. La phase suivante de la mise au point du plan d'action consiste à déterminer les activités, les objectifs, le calendrier d'exécution et les dispositions financières de chacun des éléments de programme. Le Forum des Nations Unies sur les forêts souhaitera peut-être demander à son secrétariat de coordonner, avec l'appui et l'assistance du partenariat sur les forêts, l'élaboration du plan d'action. Le Forum décidera peut-être que les organismes chefs de file devront utiliser le plan proposé à l'encadré 3 pour l'établissement de chaque élément de programme du plan d'action, en consultation avec d'autres membres du partenariat et d'autres intéressés comme les pays, les organisations internationales et régionales, les institutions, les instruments, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes.

Encadré 2

Éléments de programme possibles du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts (fondés sur les débats consacrés aux forêts menés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le GIF et le FIF)

Éléments de programme

1. Formulation et exécution de programmes forestiers nationaux.
2. Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts, y compris le maintien du couvert forestier pour répondre aux besoins actuels et futurs.
3. Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts.
4. Critères et indicateurs d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts.
5. Conservation des forêts et protection des types uniques de forêts et des écosystèmes fragiles.
6. Besoins et exigences des pays à faible couvert forestier.
7. Remise en état et rétablissement des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées.
8. Commerce international et gestion écologiquement rationnelle des forêts.

Éléments intersectoriels*

9. Connaissances scientifiques dans le domaine des forêts.
10. Promotion de la participation du public.
11. Ressources financières.
12. Coopération internationale aux fins du renforcement des capacités, accès aux techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion durable des forêts et transfert de ces techniques.

Fonction de contrôle*

13. Suivi, évaluation et rapports.

* Points à examiner dans le cadre de l'exécution des huit éléments de programme du plan d'action.

Encadré 3

Sommaire proposé pour chaque élément de programme du plan d'action

1. Titre.
2. Historique.
3. Objectifs.
4. Activités (aux niveaux national, régional et mondial).
5. Appui aux éléments intersectoriels.
6. Objectifs et calendrier d'exécution.
7. Dispositions financières.
8. Appui institutionnel et coordination, y compris les principaux responsables de la mise en oeuvre.
9. Suivi, évaluation et établissement de rapports sur les progrès accomplis.

2. Décision relative aux aspects financiers

42. Le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait fournir, à sa première session, des orientations sur les modalités à suivre pour la formulation des dispositions financières du plan d'action. La question du financement du développement durable en général fait partie du programme des politiques internationales dans le domaine des forêts depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les participants aux débats menés sous l'égide du GIF/FIF ont abordé cette question, non seulement lors de ces débats, mais également dans le cadre d'ateliers organisés à Pretoria (Afrique du Sud)¹² et à Croydon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)¹³. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a également recueilli les fruits de la première activité organisée à l'initiative d'un

pays, à savoir l'atelier international d'experts sur le financement de la gestion écologiquement rationnelle des forêts, qui s'est tenu du 22 au 25 janvier 2001 à Oslo (Norvège)¹⁴. Cet atelier a étudié les moyens de donner suite aux propositions du GIF/FIF en ce qui concerne le financement de la gestion écologiquement rationnelle des forêts.

43. À cet égard, le Forum souhaitera peut-être examiner aussi les différentes modalités utilisées par la communauté internationale pour financer certains des plans d'action existants ou celles qui pourraient correspondre aux besoins spécifiques de son plan d'action. La description de ces modalités (voir annexe I) ne constitue en aucun cas une liste exhaustive et d'autres mécanismes financiers novateurs peuvent également être envisagés. Le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait, à sa première session de fond, examiner les différentes modalités de financement possibles et décider des mesures appropriées pour régler les aspects financiers du plan d'action.

3. Décisions relatives aux objectifs et au calendrier d'exécution

44. Il serait souhaitable que le Forum donne des indications sur des objectifs précis de chacun des éléments de programme pour les cinq prochaines années.

45. Le Forum souhaitera peut-être fixer à sa première session les objectifs et le calendrier d'exécution de chaque élément de programme du plan d'action. Les propositions concernant les objectifs et le calendrier d'exécution de chaque élément de programme du plan d'action seraient ensuite précisées plus avant par l'organisme chef de file respectif, membre du partenariat sur les forêts, et présentées au Forum à sa deuxième session de fond pour examen et adoption.

46. On trouvera à l'annexe II des exemples d'objectifs découlant des propositions du GIF et du FIF en matière de programmes forestiers nationaux et de critères et d'indicateurs de gestion écologiquement rationnelle des forêts. Des types similaires d'objectifs pourraient être mis au point pour tous les éléments de programme du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts.

47. Compte tenu de la durée initiale du plan d'action, les calendriers d'exécution des objectifs spécifiques pourraient s'étendre sur une période d'un à quatre ans. Le plan d'action est toutefois considéré comme un objectif à long terme et le cadre proposé pour la mise au point et l'exécution d'ici à 2005 peut être simplement considéré comme la première phase de ce long processus.

4. Décision relative au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis et à l'établissement de rapports à ce sujet

48. Le Forum des Nations Unies sur les forêts souhaitera peut-être, à sa première session, décider des approches à suivre pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis et l'établissement de rapports sur la suite donnée aux propositions d'action du GIF/FIF en ce qui concerne le plan d'action du Forum.

49. Les formules possibles pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action sont notamment : a) des rapports nationaux fournis spontanément par les gouvernements; et b) d'autres informations et rapports soumis par d'autres organismes d'exécution, par exemple le partenariat sur les forêts, les organisations internationales et régionales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres intéressés.

B. Deuxième étape : adoption du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts

50. Sur la base des orientations découlant des décisions adoptées par le Forum lors de sa première session de fond, le secrétariat du Forum, en coopération avec le partenariat sur les forêts, formulera une proposition plus détaillée pour chaque élément de programme du plan d'action, y compris tous les éléments proposés dans l'encadré 3. Le projet de plan d'action ainsi mis au point serait présenté pour adoption au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa deuxième session de fond. Le Forum pourrait alors adopter et lancer son plan d'action, et transmettrait cette information au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, comme exemple des progrès accomplis dans les délibérations intergouvernementales relatives aux politiques forestières.

51. Lors des sessions suivant sa deuxième session de fond, le Forum des Nations Unies sur les forêts contrôlerait l'exécution globale du plan d'action, à partir des rapports à moyen terme établis par les pays et par d'autres organismes d'exécution. Cette activité ferait partie de l'examen quinquennal des arrangements internationaux en matière de forêts prévu lors de la cinquième session de fond du Forum des Nations Unies sur les forêts.

V. Conclusions

52. En conclusion, le Forum des Nations Unies sur les forêts souhaitera peut-être prendre à sa première session de fond, des décisions sur les points suivants s'agissant de son plan d'action :

- a) Éléments de programme;
- b) Modalités de financement;
- c) Détermination des objectifs et du calendrier d'exécution;
- d) Modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans l'exécution;
- e) Conseils concernant l'exécution ou l'élaboration futures du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Notes

¹ Voir rapport de la Consultation internationale d'experts tenue à Bonn (Allemagne), du 27 novembre au 1er décembre 2000, relatif à la mise au point du programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2001/2). Le rapport a été communiqué par le Gouvernement allemand à la session d'organisation du Forum des Nations Unies sur les forêts en 2001.

² Voir « Proposed framework towards the development of the UNFF Plan of Action », note d'information No 2 établie pour les consultations informelles, 13-16 février 2001. Cette note et d'autres documents pertinents du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts sont disponibles sur l'Internet à l'adresse ci-après : <<http://www.un.org/esa/sustdev/forests>>.

³ Voir le texte intégral de l'élément de programme I.A, notamment le paragraphe 9 du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session (E/CN.17/2000/14).

- ⁴ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et Rectificatif), résolution 1, annexe III.
- ⁵ Voir paragraphe 21 du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts. Rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2001/5).
- ⁶ Pour savoir comment résumer les propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts afin d'aider les pays à mesurer les progrès accomplis et à définir des priorités en matière de gestion durable des forêts, voir « Summary of proposals for action: the Intergovernmental Panel on Forest and the Intergovernmental Forum on Forests » publié par le Commonwealth of Australia, Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, 2000, disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.affa.gov.au/affa/subjects/publications.html>. Voir également le *Practitioner's Guide to the Implementation of the IPF Proposals for Action*, 2e édition, mai 1999, élaboré dans le cadre de l'initiative menée conjointement par six pays pour soutenir le Forum intergouvernemental sur les forêts, disponible sur l'Internet à l'adresse ci-après : <http://www.gtz.de/twrp/>, rubrique bibliothèque. Cette initiative lancée par six pays a également été à l'origine d'une consultation internationale d'experts qui s'est tenue à Baden-Baden (Allemagne) du 29 juin au 3 juillet 1998. Le rapport (E/CN.17/IFF/1998/12) de la consultation intitulé « Putting the IFF proposals for action into practice » a été communiqué par le Gouvernement allemand à la deuxième session du Forum intergouvernemental sur les forêts.
- ⁷ Voir section III.D intitulée « Projet de programme de travail pluriannuel : renforcer la coopération internationale et multisectorielle » du rapport du Secrétaire général sur le « Projet de programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts » (E/CN.18/2001/5).
- ⁸ Voir paragraphes 9 et 30 du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts à sa quatrième session (E/CN.17/2000/14).
- ⁹ Voir chap. III.E du rapport du Secrétaire général sur le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts (voir E/CN.18/2001/5) de même que les plans du partenariat sur les forêts concernant la présentation à la première session de fond du Forum des Nations Unies sur les forêts d'un document directif sur le contrôle, l'évaluation et le compte rendu des progrès accomplis dans l'application du plan d'action sur les forêts.
- ¹⁰ Voir al. e) et f) du paragraphe 9 du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts concernant les travaux de la quatrième session (E/CN.17/2000/14).
- ¹¹ Ibid., par. 23.
- ¹² Atelier sur les mécanismes et les sources de financement pour une gestion écologiquement viable des forêts, 4-7 juin 1996, Pretoria (Afrique du Sud).
- ¹³ Atelier sur le financement de la gestion écologiquement rationnelle des forêts, 11-13 octobre 1999, Croydon (Royaume-Uni). Le rapport final est disponible sur l'Internet à l'adresse <http://www.undp.org/seed/forest/pages/publications/index.html>.
- ¹⁴ Atelier international d'experts sur le financement de la gestion écologiquement rationnelle des forêts, 22-25 janvier 2001, Oslo (Norvège). Le rapport final est disponible sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.cifor.cgiar.org/fsfm/index.htm>.

Annexe I

Modalités de financement possibles

On trouvera ci-après, à titre d'exemple, une brève description des modalités utilisées par la communauté internationale pour financer certains des plans d'action existants ou qui pourraient répondre aux besoins particuliers du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Consortium de différentes sources de financement

Les activités de certains plans d'action sont souvent financées grâce à la coopération de plusieurs sources de financement (financement national, multilatéral ou bilatéral, participation du secteur privé, des grands groupes, des organisations non gouvernementales, etc.). Selon cette modalité de financement, le plan fournit un cadre et l'appui à l'exécution des activités provient de diverses sources. L'apport de fonds se fait souvent au cas par cas. Par exemple, certaines activités sont totalement financées par des ressources nationales, d'autres par des arrangements de coopération bilatérale, multilatérale ou internationale, ou encore par le secteur privé.

Exemple du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

Dans les réunions consultatives du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), les pays, les institutions ou les organisations bailleurs de fonds acceptent des responsabilités financières précises pour des activités données. Cette modalité se rapproche de la tenue de réunions officielles pour les annonces de contributions, modalité qui serait difficile à organiser dans le cas du Forum des Nations Unies sur les forêts, sauf si la gamme d'activités était limitée. Le succès de la méthode du GCRAI est peut-être imputable au « plancher » financier fourni par certains gouvernements donateurs et au rôle d'appui de la Banque mondiale.

Création d'un fonds international

La proposition de créer un mécanisme financier international pour appuyer la gestion écologiquement rationnelle des forêts a été étudiée de manière approfondie lors des débats organisés sous l'égide du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, mais la question n'a pas encore été résolue. Il a été proposé de créer un fonds international pour les forêts, afin de couvrir notamment les dépenses supplémentaires engagées lors de la période de transition vers une gestion écologiquement rationnelle des forêts. Un mécanisme financier international pour les forêts devrait : a) faire intervenir les donateurs et les bénéficiaires dans le processus décisionnel; b) répondre aux besoins des pays et appuyer les programmes forestiers nationaux; c) faciliter l'inclusion des facteurs externes des forêts en encourageant la gestion écologiquement rationnelle des forêts; d) prendre le relais des mécanismes financiers nationaux ou établir un lien avec eux; e) être administré de façon transparente et efficace; f) compléter les mécanismes de financement des accords multilatéraux pertinents; et g) disposer de sources de financement sûres et durables. Il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur un mécanisme de financement international et la création d'un fonds international pour les forêts a suscité de fortes réserves.

Création de fonds d'affectation spéciale

La création de fonds d'affectation spéciale, alimentés par des contributions calculées à partir d'un barème, est l'une des options envisageables pour certains plans d'action suffisamment importants. Si le Forum des Nations Unies sur les forêts choisit cette option, il souhaitera peut-être qu'elle soit ciblée sur des éléments de programme précis. Les fonds d'affectation spéciale offrent également la possibilité de contributions réservées à l'exécution de certaines activités nationales, régionales et mondiales.

Annexe II

Exemples d'objectifs

On trouvera ci-après, à titre d'exemple, des objectifs possibles pour le plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Programmes forestiers nationaux

La situation actuelle des programmes forestiers nationaux, d'après une enquête portant sur 145 pays effectuée en 1998-1999 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)^a, est la suivante : des programmes forestiers nationaux, à divers stades d'élaboration, existaient dans 139 des pays sondés (96 %), mais ils n'en étaient à la phase d'exécution que dans 64 pays (44 %).

Les objectifs quantitatifs du Forum des Nations Unies sur les forêts, à atteindre avant 2005, pourraient être notamment les suivants^b :

- Porter de 139 à 150 le nombre de pays ayant mis au point des programmes forestiers nationaux;
- Porter de 64 à 100 le nombre de pays exécutant des programmes forestiers nationaux.

L'un des objectifs qualitatifs du Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait être :

- Que tous les nouveaux programmes forestiers nationaux seraient élaborés suivant les directives du Groupe intergouvernemental sur les forêts^c.

Critères et indicateurs de la gestion écologiquement rationnelle des forêts

Les objectifs du Forum des Nations Unies sur les forêts, à atteindre avant 2005, pourraient être notamment les suivants :

- Application à l'échelle mondiale des critères et indicateurs régionaux^d;
- Mise au point dans 100 pays de critères et indicateurs nationaux^e;
- Utilisation des critères et indicateurs comme cadre de référence pour des pratiques forestières optimales^f;

- Compatibilité plus grande entre les critères et les indicateurs nationaux de différents processus régionaux, en vue de l'adoption éventuelle par le Forum des Nations Unies sur les forêts d'un ensemble commun de critères et d'indicateurs (mondiaux)^g.

Notes

^a FAO, Résultats d'une enquête de la FAO sur la mise en oeuvre des programmes forestiers nationaux et les progrès accomplis (1999).

^b Les objectifs sont issus du paragraphe 17 a) du Rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session (New York, 11-21 février 1997) (E/CN.17/1997/12).

^c Ibid.

^d Ibid., par. 115 c).

^e Ibid., par. 115 a).

^f Ibid., par. 115 b).

^g Ibid.